

Communauté de communes Gérardmer
Hautes Vosges
Monsieur Stessy SPEISSMANN MOZAS
16 rue Charles de Gaulle
88400 GERARDMER

Ribeauvillé, le 6 août 2024

Objet : Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de Gérardmer
Affaire suivie par : Anne Urbain – 0389732721 – anne.urbain@paysderibeauville.fr

Monsieur le Président,

Par courriel du 28 juin 2024, conformément au Code de l'Urbanisme, vous m'avez adressé, pour avis, le dossier complet du PLU de la commune de Gérardmer arrêté en date du 26 juin 2024 par délibération du Conseil Communautaire.

Par délibération du 16 septembre 2020, le Comité syndical du syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried a donné délégation au Bureau syndical pour formuler l'avis du syndicat sur les avis relatifs aux documents d'urbanisme.

Un avis du bureau syndical ne pourra être formulé dans les délais impartis.

Toutefois, le document arrêté a été analysé par les services du syndicat mixte. Ce dernier n'appelle pas de remarque particulière.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Gabriel SIEGRIST